Université de Carthage

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul

Ecole Doctorale « Techniques de Prise de Décision »

NOTE AUX DOCTORANTS N°1-juin 2026

Objet : Respect des règles de prévention du plagiat dans les thèses de doctorat

Il est rappelé à tous les doctorants que le respect des principes d'intégrité scientifique constitue une condition essentielle à l'autorisation du dépôt et de la soutenance d'une thèse de doctorat. La production d'un travail original, le respect des droits d'auteur ainsi que la citation rigoureuse des sources utilisées sont des exigences fondamentales de la recherche scientifique.

À cet effet :

1. Toute thèse soumise au **dépôt** doit être accompagnée **d'un rapport d'analyse anti-plagiat signé par le directeur de thèse**.

2. Le taux global de similitude autorisé est fixé à **un maximum de 10 %**.

3. L'évaluation d'un manuscrit ne repose pas uniquement sur le taux global de similitude. **L'ensemble des correspondances détectées par le logiciel anti-plagiat doit être examiné avec attention, y compris celles représentant un taux de similitude très faible (1 % ou plus).** Aucun passage signalé ne doit être laissé sans vérification.

4. Toute similitude identifiée doit être corrigée par une reformulation appropriée ou par l'ajout des références bibliographiques nécessaires, conformément aux règles de citation académique. Cette exigence s'applique également aux travaux antérieurs du doctorant afin d'éviter toute situation d'auto-plagiat.

5. Afin de garantir l'originalité du manuscrit, **il convient d'éviter la reproduction de séquences de plus de huit (08) mots consécutifs** provenant d'une autre source sans citation explicite.

6. Un taux de similitude inférieur à 10 % ne constitue pas, à lui seul, une garantie d'absence de plagiat.

7. Tout manquement aux règles d'intégrité scientifique pourra entraîner le rejet du dossier de dépôt ou la suspension de la procédure de soutenance jusqu'à régularisation de la situation.

La Direction de l'École Doctorale
Techniques de Prise de Décision
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Nabeul

NOTE AUX DOCTORANTS N°1-juin 2026

Objet : Respect des règles de prévention du plagiat dans les thèses de doctorat

Il est rappelé à tous les doctorants que le respect des principes d'intégrité scientifique constitue une condition essentielle à l'autorisation du dépôt et de la soutenance d'une thèse de doctorat. La production d'un travail original, le respect des droits d'auteur ainsi que la citation rigoureuse des sources utilisées sont des exigences fondamentales de la recherche scientifique.

À cet effet :

1. Toute thèse soumise au **dépôt** doit être accompagnée **d'un rapport d'analyse anti-plagiat signé par le directeur de thèse**.

2. Le taux global de similitude autorisé est fixé à **un maximum de 10 %**.

3. L'évaluation d'un manuscrit ne repose pas uniquement sur le taux global de similitude. **L'ensemble des correspondances détectées par le logiciel anti-plagiat doit être examiné avec attention, y compris celles représentant un taux de similitude très faible (1 % ou plus).** Aucun passage signalé ne doit être laissé sans vérification.

4. Toute similitude identifiée doit être corrigée par une reformulation appropriée ou par l'ajout des références bibliographiques nécessaires, conformément aux règles de citation académique. Cette exigence s'applique également aux travaux antérieurs du doctorant afin d'éviter toute situation d'auto-plagiat.

5. Afin de garantir l'originalité du manuscrit, **il convient d'éviter la reproduction de séquences de plus de huit (08) mots consécutifs** provenant d'une autre source sans citation explicite.

6. Un taux de similitude inférieur à 10 % ne constitue pas, à lui seul, une garantie d'absence de plagiat.

7. Tout manquement aux règles d'intégrité scientifique pourra entraîner le rejet du dossier de dépôt ou la suspension de la procédure de soutenance jusqu'à régularisation de la situation.

La Direction de l'École Doctorale
Techniques de Prise de Décision
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Nabeul

